MÉMOIRE, HISTOIRE ET PATRIMOINE DE PETIT PALAIS ET CORNEMPS

W335002457—www.memoirehistoireppc.com
8 Lieu dit Lamothe 33570 Petit Palais et Cornemps
Téléphones: 05 57 69 83 59 / 06 04 16 65 10

Juin 2015
Volume 4 Numéro 1

Petit Patrimoine

Autour de L'eau

Troisième Partie

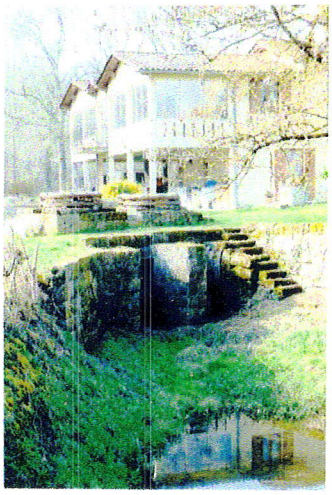

Un **moulin** est une machine à moudre les grains de céréales afin de les transformer en farine et, par analogie, une machine à broyer, piler, pulvériser diverses substances alimentaires ou non alimentaires pour seulement les fragmenter ou pour en extraire certains produits
Le **moulangeur**, **amoulangeur** ou **emmoulageur** est le fabricant de meules et par extension le charpentier. Le moulin a évolué considérablement durant le Moyen Âge. En effet, dès le Haut Moyen Âge et très nettement à partir du xii[e] siècle, on assiste en Europe à une multiplication des moulins à eau. Ces derniers sont utilisés à des fonctions de plus en plus diversifiées et la variété des aménagements hydrauliques qui leur sont associés ne cesse de croître. En majorité destinés aux blés, ils sont équipés de roues horizontales, plus couramment verticales (recevant l'eau au-dessous ou au-dessus). Ces derniers, les plus puissants, sont aussi les plus coûteux du fait de l'engrenage dont ils sont pourvus. Tous sont installés sur la berge d'un bief ou d'un cours d'eau, ou encore sur une embarcation (moulin à nef). Les meules actionnées par la force hydraulique peuvent moudre le blé mais aussi écraser les graines d'œillette, les plantes tinctoriales, broyer le minerai.

En France, sous l'Ancien Régime, le moulin, comme le pressoir ou le four à pain étaient soumis aux droits banals. Ils étaient construits et entretenus par le seigneur et les habitants (serfs) étaient contraints de l'utiliser, contre paiement de surcroît. C'était une forme de monopole. Dans le droit communal ces biens sont partagés entre les citoyens. C'est la Révolution de 1789 qui abolit ces privilèges seigneuriaux.

Selon les lieux et les époques, la meule de pierre fut utilisée pour la mouture « sèche » : dans la fabrication de la farine, du sucre ou des épices, mais aussi pour la préparation des kaolins, ciments, phosphates,chaux, émaux, engrais et autres minerais. L'opération de mouture peut également être réalisée « humide », comme pour la semoule de blé dur, le nixtamal ou le broyage des graines de moutarde. Lors de leur préparation, certaines matières premières permettent d'obtenir une pâte qui devient naturellement fluide, par exemple dans la trituration des olives ou le concassage du cacao.

Souvent qualifiée de « plus vieille des industries », l'utilisation de la meule de pierre est indissociable de l'histoire humaine. Intégrée depuis la fin du Paléolithique à des processus alimentaires, son usage est resté constant jusqu'à la fin du xix[e] siècle, où elle fut progressivement remplacée par des outils métalliques d'un genre nouveau. Pourtant, elle est toujours visible dans des installations domestiques ou rurales, comme en Inde, où 300 millions de femmes employaient quotidiennement des moulins à bras pour la production de farine en 2002[1] (Wikipédia)

Dans la majorité des cas la roue à aubes est verticale (axe horizontal) :

Dans un moulin au fil de l'eau, c'est le courant du cours d'eau ou du bief passant par l'abée qui entraîne la roue à aubes par sa partie inférieure.

- En conduisant l'eau au-dessus de la roue, c'est la chute de l'eau qui transmet son énergie à la roue ; l'usage de roues à godets permet un rendement supérieur.

L'eau peut aussi arriver sous la roue, pour lui transmettre une partie de son énergie cinétique.

À partir de la révolution industrielle, et plutôt au xx^{e} siècle, certains moulins utilisent une roue horizontale (à axe vertical) également dite « turbine », en particulier dans le cas des moulins « à retenue », qui sont en général de taille modeste. Le niveau d'eau est maintenu à une hauteur suffisante en amont du moulin par un barrage ou un seuil muni d'un déversoir. Ce matériel est réputé pour blesser ou tuer les poissons, alors qu'ils franchissent sains et saufs les roues à aubes.

Dans tous les cas une grille protège la roue ou la turbine des branches, troncs ou objets amenés par le courant qui pourrait endommager ces pièces. Cette grille doit être nettoyée régulièrement.

Dans certaines installations, l'eau nécessaire au fonctionnement est amenée par une conduite dans une cuve attenante au moulin et stockant cette eau.

L'énergie produite par un moulin à eau est utilisée localement. Elle est transmise et éventuellement démultipliée mécaniquement à l'appareil à mouvoir, par l'intermédiaire d'engrenages ou de courroies. (Wikipédia)

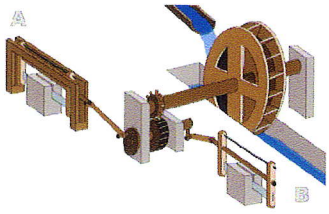

Images Wikipédia

Bureau:

Présidente: Marie Holdorf
Vice-présidente: Hélène Tisserand
Secrétaire: Fabienne Veyssière
Trésorière: Florence Fagard
Membre d'honneur: Patricia Raichini

NOUS SOMMES RECONNAISANTES DU TRAVAIL ET DES APPORTES PHTOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES DE:

M ET MME MAYNARD

MME CHISTIANE GINJARD

Dans la tradition populaire, les meuniers ont une certaine réputation... et la belle qui s'endort au tic-tac du moulin y est une histoire très répandue. Lorsqu'elle se réveille, « son petit sac est plein, elle a la mouture plein la main ». Il y a souvent une vieille qui arrive alors, à qui le meunier refuse le même service

Meunier tu dors est une chanson traditionnelle française qui évoque les risques liés au moulin qui tourne trop vite (explosion due aux étincelles et aux fines particules, casse des ailes). Elle illustre aussi bien la tâche difficile qui attendait le meunier du moulin à vent : il lui fallait travailler 24 heures sur 24 pour profiter du vent, et il devait surveiller sans cesse les caprices du vent pour changer l'orientation des ailes au besoin.

LE MOULIN DE LAFAYE

Carte de Cassini

Carte au 1/ 25000 1636 E

MOULIN de LAFAYE

Géoportail Vu du ciel

Bien qu'il ne figure pas sur la carte de Cassini, il est inventorié à la Révolution « . ***comme situé à une lieue de la grande route*** » de Lussac à Saint Médard .Il apparaît sur le plan napoléonien de 1831. Son nom est encore inscrit sur la carte I.G.N. 1636 E.
Il est dans la commune de Petit-Palais, au lieu-dit Lamothe . Il se trouve en limite des communes de Lussac et Saint Médard de Guizières .

Essayons de retracer son histoire .

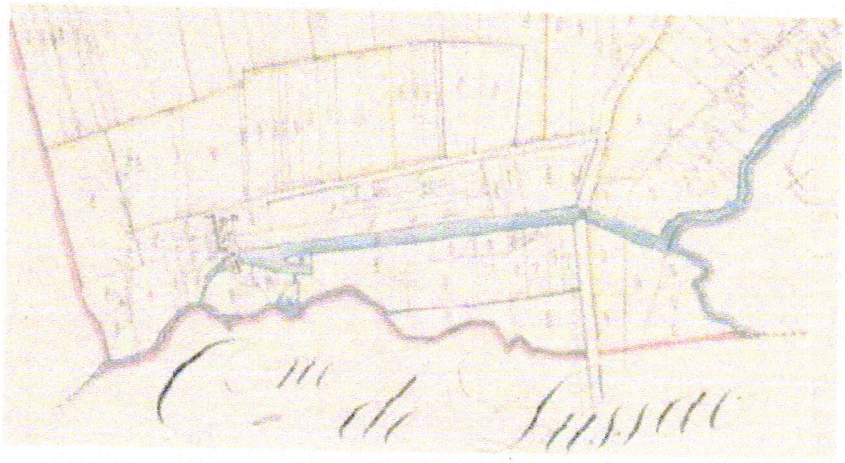

Plan napoléonien de 1831 3P 320/3

On remarque le confluent du Gendarme et du Palais. Le courant devient alors large et rectiligne comme s'il avait été modifié . Les traits rouges sont les limites avec les communes voisines . Quel est le nom du cours d'eau qui longe le trait rouge , à gauche de la route Lussac – Saint Médard ?

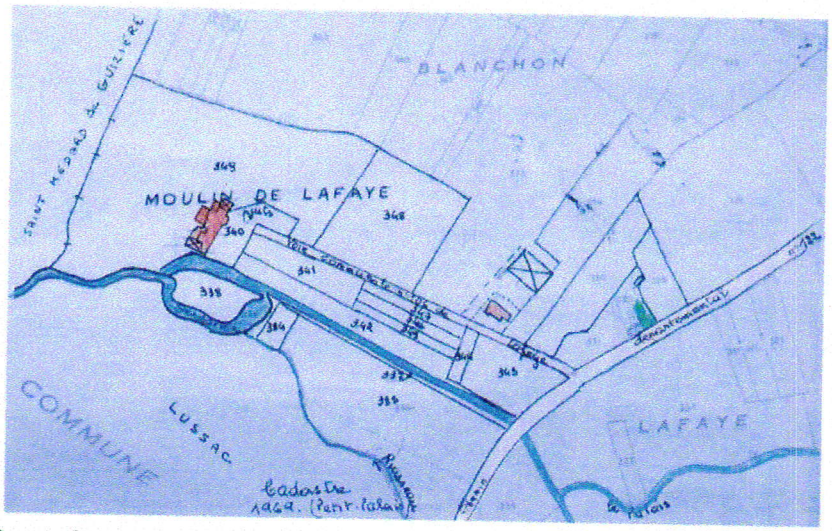

Plan cadastral de 1969 remis à jour en 1982

LE MOULIN EN 2014

Au bas de la route de Saint- Sauveur à Abzac **(1),** éloigné de la route de Lussac à Saint Médard de Guizières par le chemin communal 106, rectiligne, on arrive sur un bâtiment allongé et rénové**(2)** Sur sa gauche, deux meules cerclées **(3)** pour ne pas qu'elles se cassent ,sont posées sur une plateforme qui enjambe les restes d'un ancien cours d'eau , qui ressemble plutôt à deux mares **(4), (5)** et **(9).** Autrefois ces trous d'eau communiquaient et faisaient tourner les roues qui entraînaient les meules .C'est l'emplacement du moulin .

On entend un écoulement d'eau : c'est le ruisseau le Palais **(11°)** ou le Gendarme (d'après le cadastre récent .) qui contourne un îlot de prairie en arc de cercle Le**(10)** correspond à l'ancien lac du plan de 1831. , Le ruisseau passe sous une passerelle et sur un barrage. **(8).** En **(7)** arrive du côté de Lussac, un petit ruisseau. Des pierres gisent dans le lit du cours d'eau : y avait- il un pont ou un barrage à cet endroit ? **(6)**

Cet ensemble appartient depuis 1983 à Monsieur et Madame Meynard qui ont bien voulu nous raconter l'histoire de ce lieu ,depuis 1886 ; Nous les en remercions vivement ; J'ai trouvé les autres renseignements aux Archives départementales de Gironde , au cours de recherches personnelles , et surtout dans les archives notariales . Les ancêtres des propriétaires actuels , les familles Badie et Aubertie ont rassemblé peu à peu la partie moulin et la partie bâtiments.

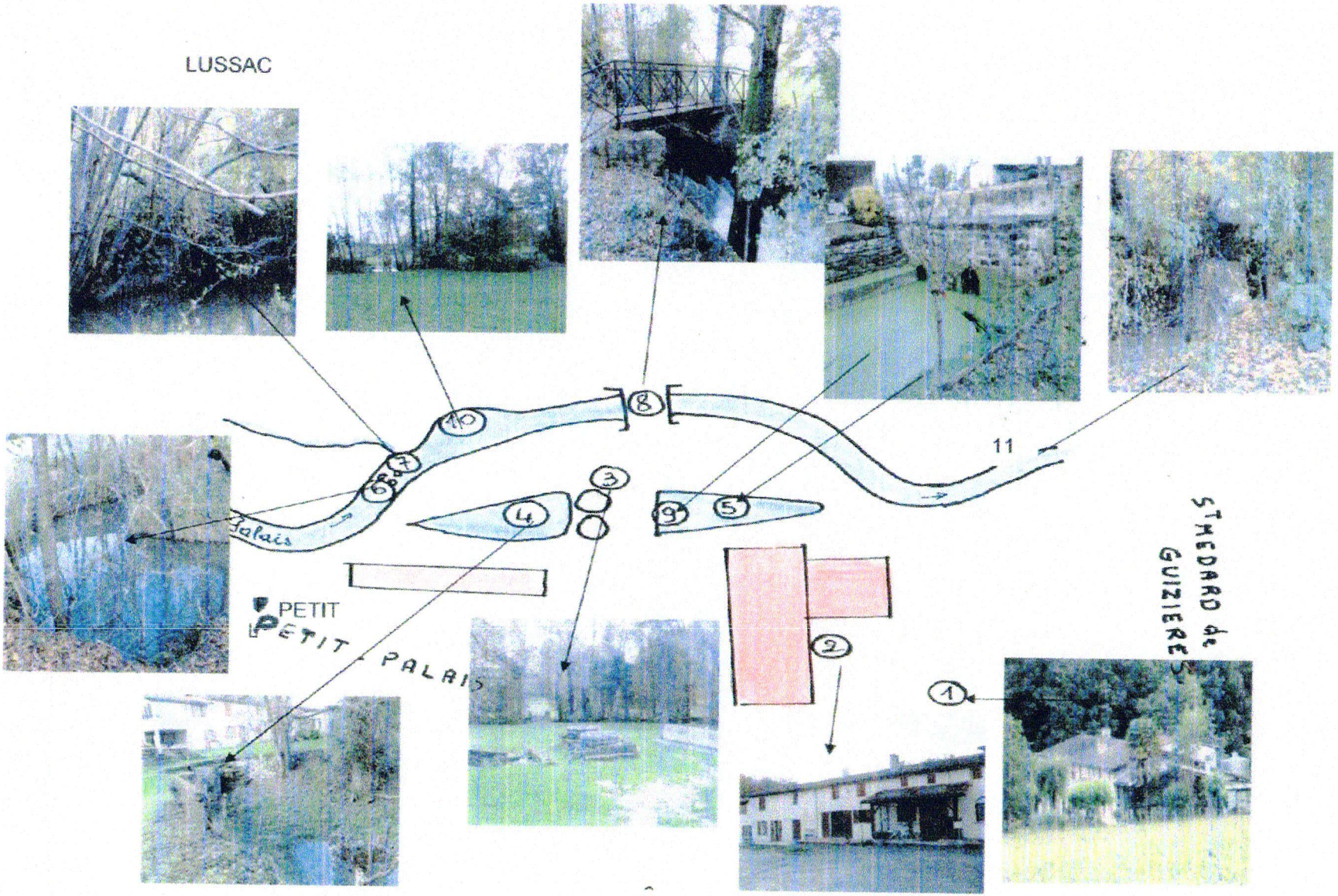
LUSSAC
Palais
PETIT
PETIT PALAIS
ST MEDARD de GUIZIERES
11

LES VESTIGES DU MOULIN

Ce qu'il reste des meules

Descente dans l'ancien cours d'eau

L'entrée de l'eau sur la roue

Coté sortie de l'eau et terrasse de la maison ;

La dernière fois qu'apparaît le mot moulin dans les actes , c'est le 15 octobre 1924(notaire Expert de Saint Médard de Guizières) : *« Jean Raymond Brieu , habitant Pilot , commune de Lussac et son épouse vendent à M ; Jules Polony, habitant le château du Désert , commune du Pizou , un vieux moulin avec chambre d'habitation, étang et pré , au Moulin de Lafaye , commune de Petit Palais (parcelles n°2185 à 2190, 2193, 2194, 2184, 2191, section E du plan napoléonien de 1831) . Ces biens provenant de leurs parents ,Jean et Marie Brieu , décédés en 1913 et 1914. »*

En 1953 , ces parcelles sont revendues par les descendants deJules Polony à M ; Badie et son épouse, , sous le nom *« d'un vieux bâtiment en état de vétusté avec aisines en nature de sol, prairies et friches »*

LE MOULIN AU XIXème SIECLE

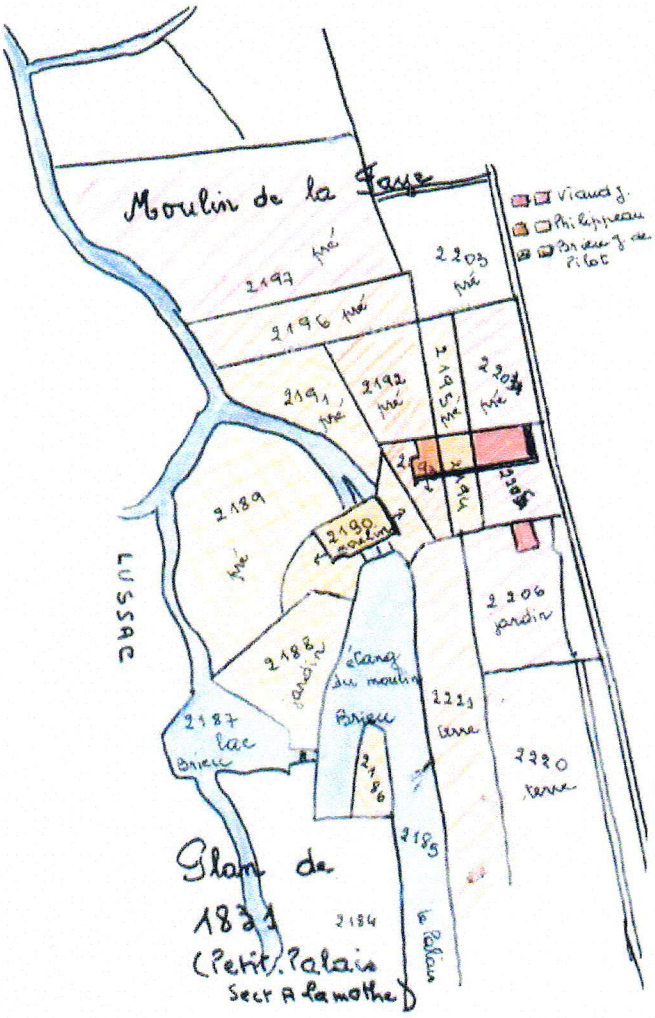

Par les matrices du plan napoléonien de 1831, on apprend que :, au lieu-dit Moulin de Lafaye ☹3P 320/3 agrandi)

Brieu de Pilot , commune de Lussac, possède

:N°° 2190 : **le moulin de Lafaye**

N°2185 : **l'étang du moulin**
N° 2187 **: le lac**
N°2189 : un pré
N° 2188 : un jardin
N°2186 : un jardin
N° 2191 : un pré

N° 2194 **: une maison et le sol**

N° 2195 : un pré

Viaud Jean de Lafaye possède :

N°2205 :maison et emplacement
N° 2204 -2197prés
N° 2206 jardin

Philipeau de Pilot possède :

N°2193 : maison et emplacement
N° 2192 : pré

3E 44755 notaire Saint Lézer de St Médard de Guizière

Le 24 juillet 1825, **Jean Viaud et son épouse Catherine Bertrand, propriétaires, vendent , à sieurs Jean et autre Jean Brieux , frères, habitant , l'aîné au lieu de Pilot , commune de Lussac** , et le second , le jeune , au lieu de Lacroix , commune de Saint Médard «

> ***Un moulin placé sur le ruisseau le Palais , ayant deux meules tournantes , faisant farine, avec l'étang, ses chaussées ,ses aisines sur partie desquelles est placé un chai adjacent au moulin ,plus une pièce en pré au midi du chai y attenant , et une autre petite pièce en pré. La contenance est 7 ares 92 ca , le tout en un seul tenant , dans la commune de Petit Palais Plus une chambre de maison , haut et bas , appelée l'ancienne chambre, ayant plancher et cheminée , avec les aisines de sa largeur , au couchant, , confrontant du levant au chemin du moulin, du midi à Marguerite Dieusavoux , mur mitoyen , au couchant à Denis Viaud, et du nord , mur mitoyen aux vendeurs »***

Cette vente est faite pour la somme de 9000F . Depuis le 13 juin 1822, le moulin est affermé pour 5 ans à Antoine Malescot. qui jouira du moulin jusqu'à l'expiration du bail .
De 1825 à 1924, ces immeubles restèrent dans la **famille Brieu** au gré des successions .,jusqu'à leur vente à M. Polony .

Par contre les biens(bâtiments et terres et bois) **de Jean Viaud** – et de son épouse, après son décès en 1842, furent hérités par les descendants, vendus, firent même un tour au Tribunal (en rose sur le plan)

En 1886, M ; Louis Auberti , natif de Dordogne, habitant le Maine Blanc à Lussac, acheta à M ; Jean Mallet et à son épouse Anne Rivaleau :

« Deux corps de bâtiments composés :
L'un de chambres d'habitation ,corridor, hangar et grenier ,
L'autre de grange et d'écurie
Séparés l'un de l'autre par une construction appartenant à un sieur Gallineau ;
Aisines de 1a 21ca de superficie au levant des chambres et hangar ;
Autre aisine au levant de la grange et l'écurie
Terre en labour et pré toits à cochons , four, fournière dans la terre au nord des bâtiments ; le tout en un seul tenant au lieu Moulin de Lafaye.
Puits mitoyen sur la ligne de séparation et murs mitoyens côtés levant et couchant de la construction Gallineau . »

En 1902, Louis Aubertie et son épouse Catherine Ciron firent leur partage entre leurs trois enfants .
L'aîné , Jean Louis Abel revendit sa part à M. Jules Polony en 1924, c'est-à-dire
« une grange et parc à bétail , avec un mur mitoyen à Brieu et deux prés »

Le plus jeune Louis Eliodore, qui était alors mineur, reçut :
« un bâtiment servant de chai et cuvier avec aisine au levant , confrontant du midi à Brieu par mur mitoyen, du couchant au lot d'Abel , du nord au mur du lot de sa sœur , qui comprenait deux petites chambres et deux hangars séparés par un petit chai à bois »

Il mourut à la guerre le 2 juin 1918. Sa femme, Marie Delage garda sa part et racheta celle de sa belle-sœur Louise Chiron, en 1919.
Sa fille Albertine Reine épousa M. Lucien Badie et ce sont eux qui reconstituèrent en 1953, l'ensemble moulin, bâtiments et terres , dont hérita Madame Meynard.

[.Je n'ai pas trouvé à quelle date les bâtiments Philipeau ont été rattachés aux autres pour former cet ensemble]

Madame Albertine- Reine Aubertie épouse

REMONTONS LE TEMPS

3 E 23791 notaire Brachet
Je trouve cet acte intéressant car il nous parle de l'afferme du moulin de Lafaye en 1756, de son appartenance, de son existence déjà en 1596., et des limites du tènement .

Ce 12 novembre 1756, le meunier de Lafaye est Jean Viaud

« Par devant le notaire, sont présents Jacques Tabuteau, François Brieu, Pierre Guilhon, Guillaume Guillon et Jean Guillon qui reconnaissent et confessent tenir en fief, selon les us et coutumes du pays bordelais, de Dame Catherine de Cazeaux , veuve de Messire Elie de Guerre , vivant chevalier Seigneur de Maupas , le Tuquet et autres lieux , habitant la présente maison noble de Roques , paroisse de Puisseguin ,
Savoir tout icelui fief et tènement , situé dans la paroisse du Palais , appelé de La Faye , consistant en un moulin tournant et virant , en bon état ,sur le ruisseau du Palais, consistant encore en ruines de maison,thuilière, terre labourable , vigne, bois chaume et pré, le tout en un tenant »

Les limites sont : au levant le grand chemin qui conduit de Saint Médard à Libourne
Du midi , traversant l'écluse, chaussée et défuite du dit moulin à **une rouille ou fossé qui était anciennement le dit ruisseau du Palais**
Du couchant , jusqu'à un fossé qui fait divise avec le tènement de l'abbaye de Faize
Au nord , un chemin qui va de Puynormand à Guîtres
Ils ont reconnu appartenir à la dame de Cazeaux, une pièce de pré en forme de cercle, située vis-à-vis du moulin , au midi, confrontant **au dit ancien ruisseau du Palais, de toutes parts**
La contenance totale est de 38 journaux 4 brasses 8 carreaux.

Plusieurs actes de notaires sont cités mais les minutes n'ont pas été déposées ou ont disparu :

25 mai 1596 : notaire Médoux : Baillette à fief nouveau , par Marguerite de Grailly , veuve de Guillaume de Roques , écuyer, et Jean Dubois au nom et comme mari de Jeanne Lescot , toutes les deux seigneuresses du tènement de Lafaye ., au profit de Pierre de Godiveau ?, avocat La rente est de 15 boisseaux, moitié méture et moitié froment, et une paire de chapons.

20 janvier 1654 : notaire Ducasse les mêmes lieux ont été donnés à fief nouveau par noble Alain de Cazeau, Sieur de Garrive, à Pierre Audinet , sous la même rente qu'en 1756, c'est-à-dire 15 boisseaux moitié méture, moitié froment et une paire de chapons

12 mars 1658 : notaire Moreau : La baillette est passée entre Alain de Cazeau et Pierre Martin, tuilier . La rente est réduite à 12 boisseaux.

4 août 1670 ; notaire Guilhon . Jean de Cazeaux, fils de Alain, rétablit l'ancienne rente

9 décembre 1694 : notaire Queyreau / Baillette entre Jean Cadeau, écuyer, sieur de Roques, et Guillaume Guillon, marchand . La rente est de16 boisseaux , moitié méture, moitié froment, et un boisseau d'avoine.

La dame de Cazeaux de Guerre ramène la rente à 12 boisseaux et demande qu'à partir de 1658'on rembourse aux tenanciers ce qu'ils ont payé en trop

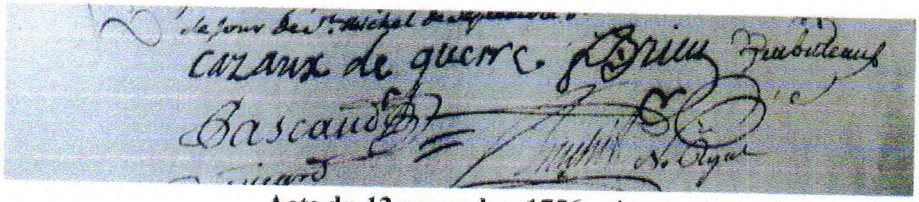

Acte du 12 novembre 1756 : signatures

Avant 1756, le moulin était dans le tènement de la Faye et appartenait à la famille de Cazeaux , seigneur du château de Roques .
Les tenanciers ont été successivement Pierre Martin et ses descendants , Pierre et Guilhaume Guilhon ; A la mort de Guilhaume, Pierre continue pour lui et ses neveux ;; sa nièce Jeanne épouse François Brieu en 1727, , dont le père est tuilier avec son autre fils Arnaud..

En 1752,(3 E 23789 notaire Brachet), Jean Tabuteau , meunier au moulin d'Abzac, rachète les parts de Jean Brieu soit la moitié du moulin et le 3/5èmes de l'autre moitié, la moitié de la maison de l'ancienne tuilerie et les 2 / 5 èmes du four et des aisines. Le tout pour 1500 livres. Jean Brieu avait récupéré tous ces biens par achats, échanges , héritages entre 1742 et1752.

Plusieurs meuniers se sont succédé . J'ai trouvé : En 1724, François Audinet, En 1733, Jean Viaud, En 1734, Arnaud Lavaud, En 1745 et 1756, Jean Viaud et en l'an II Jean Viaud

En 1724, on parle d'un moulin moulant faisant farine , appelé de La Faye, sur le ruisseau le Palais ;.

Un état des lieux du moulin, de décembre 1733 par le notaire Queyreau, nous apprend que les murs sont en assez bon état mais que ceux du levant, en torchis , sont en mauvais état . Sur la charpente , il manque quelques tuiles . La meule a six pouces d'épaisseur et elle est garnie de trois cercles de fer . Il faut du bois pour le pont . Les deux portes sont en mauvais état et celle du midi n'a plus de verrou et serrure .Il n'y a pas d'autre maison pour loger le meunier que la bâtisse du moulin .

Le 8 décembre 1734 , le notaire Queyreau parle d'un moulin à eau à une meule .

Je n'ai pu trouver l'emplacement exact de la tuilerie car il ne faut pas confondre La Faye de Lussac et La Faye de Petit Palais .et sur le plan de 1831 il n'y a pas trace ;Il faudrait consulter les matrices correspondantes, aux Archives (si elles sont accessibles)
Le lit du Palais a bien été modifié car il y est fait allusion en 1756 et en 1821 sur un croquis de M. Corbière qui demande à en changer le cours

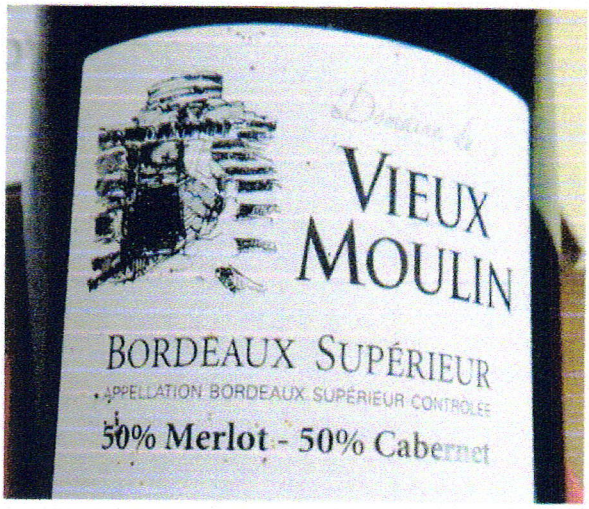

Après le passé, l'avenir.

Moulin de Lafaye